

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Suite à son assemblée du 29 mai 2015

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.



Projet de réaménagement de la Cité administrative

AC15-SC-02

| | |
|------------------------------|---|
| Localisation : | Arrondissement de Ville-Marie |
| Reconnaissance municipale : | Fait partie du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du Vieux-Montréal |
| Reconnaissance provinciale : | Fait partie du site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) (déclaré) Comprend les biens classés « immeuble patrimonial » suivants : Le Château De Ramezay Le vieux palais de justice de Montréal (édifice Lucien-Saulnier) L'édifice Ernest-Cormier |
| Reconnaissance fédérale : | Comprend les biens désignés « lieu historique national du Canada » suivants : Du Château-De-Ramezay / Maison-des-Indes De l'Hôtel-de-Ville-de-Montréal |

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité mixte) émettent un avis à la demande de la Division du patrimoine.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet s'inscrit dans le cadre du réaménagement de la Cité administrative et concerne la première phase du projet, qui vise le réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

L'élaboration du plan d'aménagement de la Cité administrative dans son ensemble a fait l'objet d'une concertation avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC). Les travaux de réaménagement de la place Vauquelin devront être préalablement approuvés par le MCC.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et
Règlement de la Ville de Montréal 12-022

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX

« Située entre la rue Notre-Dame et le Champ-de-Mars, entre l'Hôtel de Ville et l'ancien Palais de justice, la place Vauquelin occupe un site qui, pendant longtemps, était occupé ou limité par des institutions religieuses, puis civiles. Les Jésuites y ont établi leur résidence à partir de 1692, et, suite à la confiscation de leur propriété après la Conquête, l'immeuble est aménagé en prison vers 1768. En 1803, un incendie a endommagé le bâtiment et, bien qu'on y a fait des réparations temporaires, le gouvernement fait construire une nouvelle prison sur le site de 1808 à 1811. Trop petit face à une population qui croît rapidement, l'immeuble perd sa fonction de prison suite à la construction de la nouvelle prison du Pied-du-Courant en 1836. Pendant un an, le bâtiment abrite la « House of Industry », mais les Rébellions de 1837-1838 entraînent son réaménagement en caserne. Cette fonction est confirmée en 1840 lorsque le gouvernement cède l'immeuble aux principaux officiers de l'artillerie pour en faire les casernes Queen's. Cette nouvelle affectation ne durera que six ans, et en 1846 le gouvernement reprend l'immeuble et le démolit en vue de faire construire l'ancien Palais de justice en 1850.

La démolition de l'ancienne prison libère un espace dont seulement la partie ouest est requise pour le nouveau palais de justice. Dès 1858, le reste de ce terrain (dont les limites latérales sont exactement alignées sur le prolongement des bornes de la place Jacques-Cartier) est aménagé en place publique nommée place Neptune. Au centre de la nouvelle place, une fontaine à vasques était surmontée par une petite statue du dieu de la mer. À partir de 1895, la place est dotée d'une autre structure tout à fait originale : un kiosque à journaux en forme de bouteille faisant l'annonce du cognac Jockey-Club V.S.O.P.

La province conserve la propriété de la place, mais à partir de 1902, la Ville loue le terrain pour la somme d'un dollar par année, à la charge de l'entretenir. En 1924, suite à la reconstruction de la mairie, la place prend, pendant une courte période, le nom de place de l'Hôtel-de-Ville. Mais six ans plus tard, l'appellation change encore. En 1930, à la suite d'une souscription populaire, on érige une statue à la mémoire de Jean Vauquelin (1728-1772), œuvre du sculpteur Paul-Eugène Béné. Vauquelin, capitaine de navire français, s'est illustré lors de la défense de Louisbourg pendant la guerre de la Conquête. Un mois après le dévoilement du monument, la Ville de Montréal renomme la place en hommage à ce héros.

En 1966, la place est aménagée pour prendre la forme qu'on lui connaît aujourd'hui. Jusque là, les voitures circulaient de part et d'autre de la place, entre la rue Notre-Dame et le Champ-de-Mars. La statue de Vauquelin est alors déplacée, et prend plus de recul face au monument à l'amiral Nelson. D'autres travaux complémentaires seront réalisés en 1984. »¹

¹ Source : Ville de Montréal. *Le Vieux-Montréal*, « Fiche d'un espace public : la place Vauquelin » (En ligne), <http://www.vieux.montreal.qc.ca>.

DESCRIPTION DU PROJET

La première phase du projet de réaménagement de la Cité administrative, visant le réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville, est prévue comme un legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, en 2017. En amont des travaux, un inventaire archéologique sera réalisé.

Le projet prévoit le réaménagement de la place Vauquelin et son rehaussement, de manière à ce qu'elle soit de plain-pied avec la rue Notre-Dame. On considère y maintenir la présence d'un bassin-fontaine comme élément structurant de la place, ainsi que celle de la statue de Vauquelin. Son aménagement paysager sera revu par le remplacement des arbres existants par deux rangées d'arbres parallèles aux bâtiments qui la bordent. Enfin, les interventions prévues comprennent l'aménagement d'une estrade et de longs emmarchements en pierre le long du Champ-de-Mars, de l'annexe de l'ancien palais de justice à la place Vauquelin. Des sentiers seront aussi implantés sur le Champ-de-Mars, où des escaliers permettant d'enjamber les vestiges assureront la continuité des liens.

CONTEXTE DU PROJET

Le projet fait suite à une première présentation devant le comité mixte le 10 avril 2015, qui a donné lieu à un avis en date du 7 mai 2015, dans lequel le comité mixte affirmait qu'il ne disposait pas des informations suffisantes pour statuer sur le projet et invitait « les demandeurs à revenir leur présenter les intentions d'aménagement de la place Vauquelin et de ses abords » (AC15-SC-01).

ANALYSE DU PROJET

Le comité mixte a reçu les représentants de la Division du patrimoine, du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) ainsi que de la firme d'architectes paysagistes responsable du projet lors de sa réunion du 29 mai 2015. Le SGPVMR a d'abord exposé le contexte du projet, puis les représentants de la firme externe ont ensuite présenté les interventions prévues dans le cadre du projet d'aménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville. Le comité mixte formule dans les paragraphes suivants des recommandations qui visent à bonifier le projet.

Impressions générales

Le comité apprécie la très grande qualité et la clarté des études réalisées dans le cadre du projet. Il s'inquiète toutefois de la difficulté de traiter cette masse d'informations dans le temps limité dévolu au projet lui-même. De manière générale, il rappelle la difficulté de penser l'aménagement du site de la Cité administrative, et plus précisément de la place Vauquelin, dans une perspective globale de transformation du secteur, en considérant le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie et la construction du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) voisin. Il importe à

cet égard que le projet soit conçu dans le respect de l'analyse fine de la compréhension des espaces et des éléments qui les constituent et les caractérisent et que les aménagements soient réalisés dans un esprit de sobriété.

Par ailleurs, malgré la réflexion initiale très poussée, le comité a des réserves quant au vocabulaire utilisé pour définir des parties du projet. Il invite par conséquent à la prudence et à respecter davantage le sens historique rattaché à certains concepts et à la réalité morphologique à laquelle ils correspondent.

Pourtour : cordon

Le projet prévoit la réfection du cordon de pierre original, l'élimination du cordon de béton et le prolongement d'un nouveau cordon de pierre le long du périmètre de la Cité administrative, soit ceinturant l'îlot formé par les rues Notre-Dame Est, Gosford, Saint-Antoine Est et le boulevard Saint-Laurent. Jusqu'à présent, le cordon historique délimitait l'espace symbolique de l'expression de la démocratie, soit l'hôtel de ville et l'ancien palais de justice (édifice Lucien-Saulnier), maintenant utilisé par la Ville, alors que le projet actuel prévoit l'étendre à tout l'îlot, créant ainsi un ensemble ad hoc de bâtiments qui amalgame plusieurs pouvoirs. Le comité se questionne sur l'utilité du cordon dans la définition de l'espace et sur le sens que l'on souhaite lui donner, dans la mesure où celui-ci délimite l'ensemble de l'îlot plutôt qu'un espace spécifique.

Unités de paysage

Parvis - Front de la ville moderne et l'estrade

Le comité apprécie le rétablissement des liens piétons sur le Champ-de-Mars, entre la place Vauquelin, la rue Saint-Antoine et l'édicule d'accès au tunnel de la station de métro Champ-de-Mars, dont il avait souligné l'absence dans son avis précédent en date du 7 mai 2015 (AC15-SC-01). Le projet de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville repose en grande partie sur la reconstitution d'estrades et la construction de larges emmarchements le long de la promenade périphérique située au sud du Champ-de-Mars, entre la place Vauquelin et la façade arrière de l'annexe de l'édifice Lucien-Saulnier. Cet aménagement, en lien avec le panorama vers le centre-ville, permet une transition entre la place Vauquelin, les bâtiments ayant front sur la rue Notre-Dame et le Champ-de-Mars lui-même, en référence à l'aménagement historique d'une promenade haute à l'arrière de ces édifices. Le comité rappelle qu'historiquement, l'estrade à cet endroit était temporaire, en bois, et sa présence faisait sens alors qu'elle fermait l'ensemble du Champ-de-Mars. En outre, l'estrade était utilisée par le public lors de cérémonies qui n'ont plus cours aujourd'hui et dont la nouvelle géométrie du Champ-de-Mars modifie la justification. Son rétablissement pose aujourd'hui un défi quant à la compréhension historique des lieux, et en raison de la nouvelle morphologie du site, soit la présence de l'annexe de l'hôtel de ville et de celle de l'ancien palais de justice, qui interrompent la continuité de l'espace.

Par conséquent, quelle est la relation que l'on souhaite créer entre les façades arrière des bâtiments, les estrades et le Champ-de-Mars? L'arrière de l'annexe de l'ancien palais de justice étant coupé du tracé général des estrades, ne devrait-il pas bénéficier d'un traitement spécifique différent au lieu de reprendre ce traitement en estrade? Si l'on souhaite rappeler l'ancienne ligne diagonale qui évoque la promenade haute du Champ-de-Mars, est-il nécessaire de la poursuivre de telle sorte qu'elle vienne buter sur l'hôtel de ville? Dans le respect des différents projets successifs qui visaient à marquer la place Vauquelin en lui donnant une géométrie orthogonale, n'y aurait-il pas lieu de redresser le tracé entre l'ancien palais de justice et l'hôtel de ville? Ainsi, l'espace serait organisé en fonction des composantes architecturales actuelles, comme on le fait à l'avant, du côté de la rue Notre-Dame, avec les parvis des bâtiments. Le

comité recèle ainsi une certaine tension entre l'historique et les interventions prévues, et souligne qu'il importe de considérer la morphologie de l'espace et de tenir compte des ensembles institutionnels qui le structurent dans l'aménagement de la place Vauquelin et de ses abords. Par ailleurs, l'aménagement prévu de l'estrade et des emmarchements pose problème au niveau de l'accessibilité universelle; le comité encourage les concepteurs du projet à considérer cet aspect.

Le comité rappelle également la qualité de la place Vauquelin et du Champ-de-Mars comme espaces verts dans le contexte du Vieux-Montréal. Il remet en question la volonté de couper autant d'arbres et d'augmenter la minéralisation de la place, dans la perspective où l'on gagnerait plutôt à verdir davantage le site. Plus spécifiquement, dans un souci de convivialité, un critère de design qui est énoncé comme un des principes à suivre dans les études préalables, l'emmarchement gagnerait à être plus vert et à ce qu'on y plante des arbres.

Stationnement

Le comité prend acte du fait que l'on souhaite limiter la circulation automobile à l'arrière de l'hôtel de ville et que l'on envisage, à long terme, y éliminer le stationnement. La présence des voitures en bordure du Champ-de-Mars pose problème dans la mesure où elle entrave le caractère du site et que le déneigement et l'épandage de sel endommagent les vestiges des fortifications. Le comité encourage par conséquent les demandeurs dans ces démarches afin de s'assurer de la diminution ou de la fin de la circulation automobile à cet endroit.

Place Vauquelin

Le comité se questionne sur la position des demandeurs et des concepteurs par rapport à l'identité de la place et à la valeur historique des éléments qui la composent. Plus précisément, il se questionne sur la logique de remplacement qui forme la prémisse du projet. Pourquoi enlever et remplacer presque tout ce qui est existant de la place Vauquelin? Plutôt que de reposer sur une philosophie de remplacement, le projet gagnerait à tirer partie de l'historicité cumulée de la place Vauquelin en misant sur une approche de complétion, c'est-à-dire en ajoutant ou remplaçant certains éléments. Ainsi, sur quoi repose le choix de conserver ou non certains éléments? Quelle est la philosophie de remplacement des éléments présents sur le site? Comme les études préalables au projet le démontrent bien, la place Vauquelin est un endroit qui fonctionne déjà bien. Par conséquent, le comité souligne le paradoxe de modifier ou de refaire ce qui est déjà un succès.

Par ailleurs, le comité appuie la décision de maintenir la présence d'un bassin ou d'un bassin-fontaine au centre de la place Vauquelin. Il se questionne d'ailleurs sur la pertinence de ne pas conserver et restaurer l'actuelle fontaine dont la forme classique, sa stylistique et sa matérialité s'agentent assez bien aux styles architecturaux de l'hôtel de ville et de l'édifice Lucien-Saulnier. S'il est maintenu que l'on doit créer une nouvelle fontaine, un bassin de forme oblongue plutôt que circulaire, telle que la fontaine actuelle (ses ajouts en moins), ne serait-il pas plus approprié puisqu'il dégage davantage les espaces latéraux qui servent à la circulation piétonne entre la rue Notre-Dame et le Champ-de-Mars?

Le comité met en doute le choix de l'ordonnance en quinconce d'arbres en deux rangées le long de l'hôtel de ville et de l'ancien palais de justice. Dans la mesure où les études reconnaissent que la place Vauquelin est un corridor de circulation, le fait d'y prévoir l'implantation de rangées d'arbres de chaque côté du bassin central ne contraint-il pas la circulation des passants?

Le projet prévoit le rehaussement de la place Vauquelin de la manière à la mettre de plain-pied avec la rue Notre-Dame, rétablissant ainsi un accès universel. Comme il l'avait mentionné dans son avis en date du 7 mai 2015, le comité s'inquiète toujours de l'impact de ce changement de niveau sur le seuil des bâtiments qui ceinturent la place.

Enfin, le comité considère que l'interface entre la place Vauquelin et la rue Notre-Dame doit être davantage étudiée.

AVIS DU CJV ET DU CPM

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger émettent un avis favorable au projet de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville et formulent certaines recommandations qui se trouvent dans le présent avis.

Le président du CJV,

Original signé

Adrien Sheppard

Le 17 juin 2015

Le président du CPM,

Original signé

Jacques Lachapelle

Le 17 juin 2015